



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de l'Hautil

Assemblées
Sylvie FISCHBACH
01.39.22.54.49.

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 12 FEVRIER 2019 A 18H30

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 6 février 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Président.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)
En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY - CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL
POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain M. BERTAUX Jean-Jacques M. BOUTOILLE Jean-François M. BRENOT Jean-Luc Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène M. DEGAND Pierre-François M. DEWASMES Eric M. DUPON André - Excusé M. GOURVENEZ Jean-Yves - Excusé Mme KAUFFMANN Karine M. LE BLOAS Aimé - Excusé M. MAZAGOL Alain M. MONNIER Georges M. OLIVE Karl Président. M. PONS Michel - Excusé M. SANTINI Jean-Luc	Mme LE BIHAN Florence Mme GAMRAOUI-AMAR Kadija M. MAROTTE Jean-Pierre Mme DAUVERGNE Muriel M. JOURDAINNE Jean-Michel M. HARDOUIN Olivier Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018 M. CHARNALLET Hervé M. GUILLARD Didier M. ABDELBAHRI Youssef M. DOUNIES Guy M. ANNE Jean-Claude Mme GRAPPE Claude M. ROGER Eric M. CHARLES Jean-Michel Mme AZZOUZ Myriam

COMMUNES

AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Joël

12 titulaires présents.

Aucun suppléant présent en séance.

SECRETAIRE : M. Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- :- :-

Monsieur Karl OLIVE, Président, étant susceptible de quitter la réunion, demande à Monsieur Alain MAZAGOL de préciser la séance.

Intervention de Monsieur MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Mes chers Collègues,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette première réunion du Comité syndical de l'exercice 2019.

Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir Monsieur Roland REYNOUARD, qui nous apporte son concours sur le Bassin de Stockage et de Retenue (BSR).

Je vais tout d'abord procéder à l'appel nominal ».

Après avoir procédé à l'appel nominal les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur MAZAGOL déclare la séance ouverte et propose de nommer Monsieur DEGAND secrétaire de séance, fonction acceptée par ce dernier.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MAZAGOL rend ensuite compte de la décision prise par le Président depuis la dernière séance dans le cadre de la délégation du Comité :

décision 2018-3 du 21 décembre 2018 pour un remboursement de dette - Caisse des Dépôts et Consignations - Prêt n°1212758.

« Vous avez reçu l'ordre du jour et je vais procéder à l'examen des deux délibérations :

Délibération 1 : exercice 2019. Débat d'orientations budgétaires 2019.

Je ne reviens pas dans le détail sur la note de synthèse mais seulement sur les points les plus importants.

Tout d'abord, deux informations en préambule :

- le budget de l'exercice 2019 reprendra les résultats du compte administratif 2018. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire 2019.

- le budget sera présenté en équilibre sans recourir à l'emprunt syndical.

- :: :: -

Je vous propose maintenant une présentation plus détaillée de nos orientations pour l'année 2019.

POUR NOS INVESTISSEMENTS

Pour les dépenses d'investissement, les nouvelles propositions d'études et de travaux retenues au budget 2019 sont estimées à 6 070 000,00 € et concernent principalement :

- 1) des crédits pour la réalisation de nouvelles opérations pour un montant de 2 870 000,00 € :
 - l'opération 2018-01 : pour les travaux de l'opération du Campus PSG à Poissy estimée à 2 100 000,00 €. L'opération sera à la charge du PSG et le remboursement au Syndicat sera assuré par la Communauté urbaine dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial ;
 - l'opération 2019-01 : pour une étude de caractérisation de treize déversoirs d'orage à la demande de la DRIEE pour 100 000,00 € ;
 - l'opération 2019-02 : pour des travaux de gainage du collecteur sis chemin des Glaises à Médan pour 320 000,00 € ;
 - la 112^{ème} opération : pour le transport et le traitement des boues du bassin de retenue de Chambourcy dont l'opération a été chiffrée à 300 000,00 € et qui est lancée ;
 - l'opération 114 : pour la poursuite du diagnostic sur les rejets des entreprises pour une tranche de 50 000,00 € ;
- 2) des crédits pour les opérations liées au nouveau schéma directeur pour 450 000,00 € :
 - l'opération 2018-04 : pour des travaux sur quatre postes de refoulement pour 400 000,00 € ;
 - l'opération 2018-05 : pour une étude anti crues sur le secteur de Médan et de Villennes sur Seine pour 50 000,00 € ;

- 3) des crédits pour des travaux de sécurité liés au contentieux du Bassin de stockage et de retenue de Poissy estimés à 2 750 000,00 € :
- l'opération 2018-06 : il s'agit des travaux de remise en marche du BSR pour 1 850 000,00 €. Compte tenu des améliorations à apporter, il y aura lieu de prévoir l'achat d'une parcelle de terrain au Groupe PSA estimée à 250 000,00 € et de procéder sur site à des modifications pour 650 000,00 € ;
 - l'expertise étant en cours, le présent budget ne comprend pas à ce stade les dédommagements.

En plus de cette programmation, je vous propose d'inscrire une provision de 1 550 000,00 € pour des études, participations et travaux à venir sur les deux rives.

Le montant est revu à la baisse puisque nous devons puiser dans les provisions que nous avons constituées au fil de l'eau pour les affecter à l'opération de remise en état du BSR.

Enfin, les études et travaux finalisés en 2018 font l'objet de reports de paiement à hauteur de 561 713,27 €.

Nos investissements sont adossés à des recettes comme le remboursement de la TVA et les subventions adossées aux opérations à venir ou déjà réalisées, puisque les soldes sont en cours de recouvrement.

Est inscrit également le remboursement au Syndicat de 1 550 000,00 € pour l'opération du Campus PSG de Poissy que je viens d'évoquer.

- :: :- ::

POUR NOS CHARGES ET NOS RECETTES D'EXPLOITATION

Les dépenses ont été calculées au plus juste et restent stables. A ce stade de la préparation du budget, elles s'élèveraient à 1 607 038,48 € en 2019 contre 1 617 790,81 € en 2018.

Les charges de personnel concernent toujours trois agents. Pour 2019, le Syndicat compte un ingénieur, un technicien principal de 1^{ère} classe et un adjoint administratif.

Pour mémoire, le concours des agents de la Commune de Poissy, qui interviennent en cumul d'activités, a été revu à la baisse en 2018, soit cinq agents, à la suite du départ à la retraite d'un agent qui n'a pas été remplacé.

En 2019, et conformément à la délibération prise le 13 décembre 2018, le Syndicat fera appel à un expert technique pour l'assister dans le contentieux du BSR.

Les autres charges restent également stables et intègrent un budget de fonctionnement pour la Maison de l'Eau qui n'est pas financé par la contribution des membres.

Pour les deux principales recettes, nous relevons :

- au titre des eaux usées : une réévaluation de la redevance d'assainissement à hauteur de l'inflation prévisionnelle de la Loi de finances 2019, soit 1,3 %.

Fixée à 0,2109 €/m³ en 2018, elle passe à 0,2136 €/m³ en 2019, soit une augmentation de 0,0027 € par mètre cube.

- au titre des eaux pluviales : une participation des communes aux charges d'eaux pluviales (hors dette) contenue également à hauteur de l'inflation prévisionnelle.

Elle passe de 36 969,64 € pour 2018 à 37 450,24 € pour 2019 soit une augmentation de 480,60 €, à répartir sur les onze communes.

Quant à la participation des communes à la charge de la dette pour les eaux pluviales, elle est de 259 678,80 € en 2019 contre 348 657,65 € en 2018, soit une baisse de 88 978,85 €. A périmètre constant de prêts à taux zéro consentis par l'Agence de l'Eau, la contribution diminuera encore en 2020 après le remboursement en 2019 de l'emprunt de la Caisse des dépôts. La contribution sera ramenée autour de 187 000,00 €, soit une baisse de 2018 à 2020 de 161 657,00 €.

- :: :- ::-

UN MOT SUR LA DETTE SYNDICALE

L'encours de la dette est de 3 107 549,80 € au 01 janvier 2019.

La part de la dette à taux 0 est de 55,16 % pour les dix prêts de l'Agence de l'Eau avec une durée résiduelle moyenne de 12 ans.

La part de la dette à taux fixe, dont les emprunts ont été contractés en 2012, est de 44,84 % pour le prêt renégocié de la Caisse d'Epargne et le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, va être remboursée au 1^{er} avril 2019, après le paiement de l'échéance de février 2019.

Le prêt de la Caisse d'Epargne a une durée résiduelle de treize ans et demi avec un taux à 1,28 %.

On relèvera enfin quelques modulations à la marge pour chaque commune, le critère de répartition des charges étant celui de la population mise à jour au 1^{er} janvier 2019.

En conclusion, je vous propose pour 2019 un budget dans la continuité de celui de 2018 sans nouvel emprunt et sans augmentation de charges.

Mes chers collègues, si vous avez des questions, les services sont à votre disposition.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 2 : exercice 2019. Situation du syndicat en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : rapport 2018.

Les dispositions de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, ne trouvent pas à s'appliquer au Syndicat qui n'est pas un établissement à fiscalité propre.

Même si le nombre d'agents au Syndicat ne permet pas d'avoir une information pertinente, le rapport a le mérite d'exister.

Le rapport reprend notamment des données comme celles relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Je vous demande de prendre acte de ce rapport.

Il est pris acte de la présentation du rapport 2018.

- :: :- ::-

Points divers

Bassin de stockage et de retenue de Poissy (BSR).

Monsieur MAZAGOL passe la parole à Madame CARCASSES qui explique :

« Un incident relativement important s'est produit sur le BSR : une montée des eaux a inondé le bassin.

Le personnel de SUEZ, qui se trouvait à l'intérieur, n'a pu refermer la porte étanche qui protégeait l'installation, et le taux d'H₂S s'est brutalement élevé, ce qui a nécessité que ces personnes partent très rapidement afin de sauver leur vie.

De ce fait, les dégâts étant très importants, il a été décidé de demander une expertise auprès du Tribunal, afin de déterminer les responsabilités du gestionnaire de l'installation, de l'AMO, de la maîtrise d'œuvre, ainsi que des entreprises qui ont contribué à édifier l'ouvrage.

Le Tribunal a nommé Monsieur Thierry FLIPO. Nous avons beaucoup de chance d'avoir un expert très consciencieux et très compétent dans ce domaine.

Ce dernier est entré en contact avec toutes les entreprises qui ont contribué à la construction de l'ouvrage, y compris les fournisseurs de matériaux et les a entendus.

Nous arrivons presque au terme de cette expertise.

A la demande de l'expert, le SIARH a désigné un bureau d'études qui est BG Conseil.

Ce dernier a fait un relevé exhaustif de l'ensemble des désordres et a proposé trois chiffrages :

- Le premier concerne une remise à l'identique de l'ouvrage.
- Le deuxième prévoit de petites améliorations, car il a été considéré qu'il y avait eu quelques erreurs à la conception, et qu'il fallait modifier certaines parties des pièces mécaniques, notamment des vannes, car le bassin reçoit un mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales avec des taux d'H₂S qui entraîne une corrosion des pièces. Il faudrait, à son avis, corriger certaines installations.
- Enfin, à notre demande expresse, il a fait une troisième estimation de travaux d'amélioration, afin que la situation ne se reproduise pas d'ici quelques années.

Ce bassin est situé sur une assiette de terrain qui appartient à PSA et est complètement enterré, donc très sensible au risque d'inondation. Il est protégé par deux vannes, mais l'expérience nous a montré que cela n'est pas suffisant, ces vannes n'ayant pas fonctionné causant l'incident.

L'expert doit rendre son rapport fin mars. Les entreprises auront ensuite un mois pour répondre. Le tout devrait nous parvenir fin avril.

Afin de nous assister dans cette expertise, nous avons fait appel au Cabinet GIDE. Maître VITAL-DURANT et Maître BRUSQ jugeront, en fonction du rapport d'expertise, le tribunal le plus approprié.

Il semblerait qu'il y ait une part d'erreur de conception ainsi qu'une part d'erreur du gestionnaire SUEZ, qui n'aurait pas pris toutes les précautions nécessaires lors des interventions d'exploitation de cet ouvrage. Il y aura donc probablement une intervention au tribunal administratif, et une action au tribunal d'instance. Notre avocat nous conseillera et portera notre démarche auprès des tribunaux.

Nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, que le SIARH remette en état l'ouvrage dès que nous aurons le feu vert, car nous devons, vis-à-vis de la police de l'eau, limiter les déversements en Seine d'eaux usées. Nous pensons être remboursés de la part de la remise à l'identique ainsi que peut-être des erreurs de conception, mais une part restera à la charge du SIARH. Elle concernera l'acquisition d'une parcelle de terrain en surface du BSR qui permettra de sortir toute la partie électrique, au-dessus de la cote de 1901, en surélévation du bassin.

C'est pour cette raison qu'apparaissent plusieurs lignes de dépenses dans la proposition budgétaire, sans pouvoir pour le moment provisionner de recettes, puisqu'il nous faudra attendre le jugement du Tribunal ».

Monsieur MAZAGOL remercie Madame CARCASSES pour son intervention et confirme que « lorsque les conclusions seront rendues, les travaux pourront commencer et les assurances rembourseront le SIARH ensuite, à hauteur des jugements ».

Agenda

« Je vous fais part de nos prochaines réunions :

La prochaine séance du Comité se tiendra le jeudi 28 mars 2019 à 18h30 et sera consacrée au vote du budget.

Une séance est prévue le mardi 25 juin 2019 pour les affaires courantes.

Je compte sur votre présence pour assurer les conditions réglementaires du quorum ».

Monsieur MAZAGOL remercie l'assemblée de son attention et indique que Madame CARCASSES partira en retraite le 1^{er} avril. Il ajoute qu'une proposition lui sera faite afin de poursuivre sa relation avec le syndicat jusqu'à la fin de l'année, notamment en ce qui concerne les travaux du PSG, comme cela avait été proposé à Monsieur REYNOUARD en ce qui concerne le BSR.

Les membres présents sont ensuite invités à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h10 ».

- :- :- :-